



Berne, le 11 mai 2020

Communiqué de presse

Durée de travail dans les hôpitaux: la misère persiste

La plaisanterie a des limites quand il s'agit de violer la loi, pourrait-on penser. Hélas, le récent sondage que l'asmac a réalisé auprès de ses membres démontre le contraire. Près de deux tiers des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique rapportent des violations de la loi sur le travail et le nombre des violations de la durée de travail contractuelle est encore plus élevé. De plus en plus de médecins et patients en subissent les conséquences.

Malheureusement pas toujours deux sans trois. C'est ce que prouve malheureusement le grand sondage auprès des membres que l'Institut DemoSCOPE a réalisé au premier trimestre 2020 pour la troisième fois sur mandat de l'asmac. En effet, les problèmes constatés en 2017 et 2014 persistent.

Près de 3000 personnes ont participé à la nouvelle enquête. D'après les résultats, la durée de travail n'est toujours pas conforme à la loi pour 62 pourcents des personnes interrogées. Environ une personne sur deux travaille en moyenne hebdomadaire plus longtemps que les 50 heures autorisées par la loi. Calculé sur un plein temps, ce sont en moyenne encore près de 56 heures. Certes, le nombre d'heures supplémentaires annuelles a baissé à environ 137 heures. Cependant, seuls les chef(fe)s de clinique connaissent une évolution positive à ce niveau-là. Chez les médecins-assistant(e)s par contre, la valeur atteint un nouveau record négatif avec plus de 141 heures. Une note positive toutefois: la prescription de ne pas travailler plus de sept jours consécutifs est de mieux en mieux respectée, actuellement par trois membres de l'asmac sur cinq.

69 % travaillent plus que la durée de travail convenue

Le contraste entre la théorie et la pratique est une fois de plus préoccupant si l'on compare la durée de travail selon le contrat avec celle accomplie dans la réalité. 69 pourcents des participants au sondage travaillent plus que ce qui est convenu, et la tendance est à la hausse. En moyenne, ce sont cependant 2,5 heures de travail accomplies chaque semaine qui ne sont pas saisies, notamment celles qui dépassent la durée maximale de travail.

Cette réalité tranche avec d'autres constats. Globalement, la durée de travail effectivement accomplie baisse, ce qui s'explique toutefois par l'augmentation du travail à temps partiel, notamment chez les chef(fe)s de clinique. Et ce n'est pas tout, tant les médecins qui travaillent à plein temps que ceux qui travaillent à temps partiel souhaitent travailler moins. 80 pourcents se déclarent ainsi favorables à un maximum de 42 heures par semaine au lieu des 50 heures autorisées par la loi. Inversement, seulement 1 pourcent se déclare prêt à porter la blouse blanche plus longtemps que la loi ne le permet.

La charge s'accroît de plus en plus

Ce n'est pas seulement le fossé grandissant entre les attentes et la réalité qui est frappant, cet écart pourrait aussi expliquer pourquoi on ressent le travail comme toujours plus pesant. Entre-temps, près de sept personnes interrogées sur dix se sentent au moins parfois harassées et/ou émotionnellement épuisées. 39 pourcents pensent même parfois «je n'en peux plus». Les conditions de travail ne sont pas sans conséquences pour les patientes et les patients. Au cours des deux dernières années, une bonne moitié des personnes interrogées a vécu des mises en danger par des médecins épuisés - 14 pourcents de plus qu'en 2014. D'ailleurs, les membres de l'association voient dans de nombreuses tâches administratives un potentiel pour réduire la charge de travail des médecins, ce que l'asmac soutient avec la campagne [«Plus de médecine et moins de bureaucratie!»](#).

Le thème de la discrimination dans le cadre de l'activité professionnelle a pour la première fois été intégré dans l'étude. Ce phénomène paraît très répandu, car un médecin sur deux rapporte l'avoir déjà vécu ou y avoir assisté. Cela touche plus les femmes, et les préjudices subis le sont en raison du sexe en général ou plus spécifiquement par la grossesse et la parentalité. Chez les hommes, ce sont la nationalité/l'ethnie et l'origine migratoire qui jouent le rôle principal. En outre, plus un médecin travaille, plus le risque d'être discriminé est élevé. Avec des conséquences notamment pour le bien-être psychique, la formation médicale postgraduée et la situation de travail.

Pour en finir avec le malaise - justement aussi à cause du coronavirus

L'asmac se bat depuis longtemps contre les problèmes liés aux réglementations du temps de travail. Encouragée par les résultats du récent sondage et les expériences durant la crise du coronavirus, elle exige donc de la politique:

1. **Fin à la pression aux économies et à une vision axée sur la rentabilité!** Il faut suffisamment de personnel et une infrastructure adaptée pour garantir la qualité des soins et la sécurité des patients.
2. **La loi sur le travail n'est pas une recommandation, c'est une obligation.** Des contrôles et sanctions plus sévères sont nécessaires pour garantir son application systématique.
3. **La formation médicale pré- et postgraduée est indispensable.** La qualité et l'exécution doivent être assurées indépendamment de situations extraordinaires, de contraintes budgétaires ou de temps.
4. **Des déroulements simples et efficaces - pour [moins de bureaucratie](#).** Davantage d'efforts coordonnés sont nécessaires pour réduire l'administration inutile au bénéfice de la prise en charge des patients.

Vous trouverez des informations détaillées concernant le sondage de l'asmac (résumé et résultats détaillés de l'étude) en cliquant sur ce [lien](#).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter:

Marcel Marti

Responsable politique et communication / directeur adjoint de l'asmac

Tél. 031 350 44 82

E-mail: marti@asmac.ch